

Tarification horaire

Participation financière des familles en fonction de la composition du foyer :

- 0,06 % du revenu mensuel imposable pour un foyer avec un enfant
- 0,05 % du revenu pour un foyer avec deux enfants.

Taux dégressif suivant le nombre d'enfants du foyer.

Prix plancher (0,34 €) – prix plafond (2,74 €) de l'heure pour un enfant en fonction des revenus.

Un contrat individualisé spécifiant le nombre d'heures réservées est établi chaque année.

Ce contrat peut être révisé en fonction des changements de situation familiale ou professionnelle.

Le prix horaire comprend

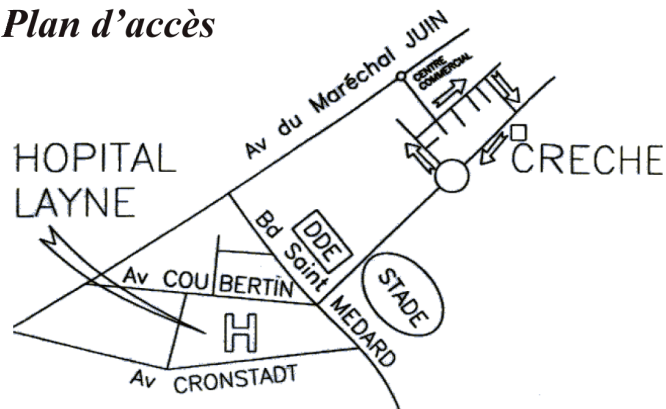
- les changes complets pour le temps d'accueil,
- les produits et linges de toilette,
- le repas de 11 heures (ou le lait s'il s'agit d'un bébé) et le goûter de 15 heures 30.

Les parents doivent fournir tenues et changes vestimentaires de l'enfant pour le temps de l'accueil.

Pièces à fournir

- carnet de santé de l'enfant,
- photocopie de l'avis d'imposition des revenus du foyer,
- photocopie des trois derniers bulletins de salaire des 2 parents,
- photocopie attestation de la carte d'assuré social.

Plan d'accès



Crèche Barbe d'Or
18 ter, av. de Barbe d'Or
40 000 Mont de Marsan

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement complémentaire sur le fonctionnement de l'établissement, vous pouvez contacter :

Madame TACHON
Cadre Puéricultrice

Responsable de la crèche

Tél : 05 58 05 11 87
Fax. 05 58 05 18 02

Crèche Barbe d'Or

18 ter, av. de Barbe d'Or
40 000 Mont de Marsan

Tél. 05 58 05 11 87



**STRUCTURE
MULTI-ACCUEIL
DE JEUNES ENFANTS**

Accueil Collectif



centre hospitalier
mont de Marsan

La structure multi-accueil Barbe d'Or est gérée par le Centre Hospitalier de Mont de Marsan et a été ouverte le 16 octobre 1989.

Elle est agréée pour l'accueil de 50 enfants de 2 mois et demi à 4 ans :

- en accueil régulier
- en accueil périscolaire

Il n'y a pas de condition d'activité professionnelle pour les parents.

Le temps d'accueil est prévu dans un contrat établi en fonction des besoins de la famille (jour et nombre d'heures).

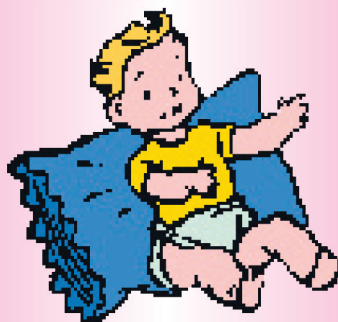
Un établissement de jeunes enfants, c'est :

- **une équipe de professionnelles qualifiées (auxiliaires de puériculture) expérimentées au service de la petite enfance,**
- **un cadre de vie adapté au jeune enfant : respect de ses rythmes, de ses besoins,**
- **un environnement stimulant favorisant son éveil par un développement harmonieux,**
- **un suivi des progrès de l'enfant et de sa santé par des spécialistes (pédiatre, puéricultrice et psychomotricienne).**

Modalités d'inscription

**Inscription auprès du relais
Assistante Maternelle du Marsan
370, avenue de Nonères
05 58 46 24 70**

L'inscription devra être confirmée après la naissance par un courrier adressé à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Mont de Marsan.



Vivre en crèche, c'est bénéficier :

- d'un accueil individualisé par une auxiliaire puéricultrice référente,
- d'activités et d'animation d'éveil en rapport avec le développement de chaque enfant,
- de jeux et de matériels éducatifs sophistiqués pour découvrir et apprendre avec les autres,
- d'un cadre adapté avec des repères créant une ambiance sécurisante.

Fonctionnement

Ouverture :
7H30 – 18H30 du lundi au vendredi

Fermeture :
3 périodes dans l'année
(fête local, 15 août, fêtes de fin d'année).

- **Vaccination DT Polio obligatoire pour l'enfant lors de l'entrée en collectivité (R.OR et Hépatite B recommandées).**
- **L'enfant légèrement souffrant non contagieux est accueilli, surveillé et soigné.**
- **Un projet d'intégration peut être réfléchi pour un enfant porteur de handicap ou de pathologie chronique.**

Organisation

Les enfants sont répartis en trois groupes de moyenne d'âge homogène.

Les auxiliaires suivent les enfants pendant les trois années d'accueil.

Avant l'admission, chaque famille participe à une période d'adaptation avec l'auxiliaire puéricultrice référente de l'enfant.

Cette période d'intégration permet à l'enfant et à ses parents de faire connaissance avec les personnes et les lieux (premiers échanges, prises de repères).